

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 26 avril 1957.-

OBJET:

N° 1100 /Just.1/02/Du.-

Succession Makombe.-

KIBUNGU



1309

A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire
parvenir en annexe copie de la lettre que
m'adresse Cyabukombe Dominique.

Par cette lettre Cyabukombe
revient sur sa décision et il y a quatre mois
environ, (réf.ma lettre 3358/Just.1/02/Du. du
21 décembre 1956).

En conséquence j'ai remis ce
jour à Cyabukombe la somme de 5.000 francs et la
somme de 2.490 francs que je tenais à la disposition
de la succession.

Avec cette somme Cyabukombe a
déjà payé en partie ses créanciers. Il vous saurait
gré d'intervenir une fois de plus auprès du Maître
Desamory qui n'a effectué aucun versement depuis
Janvier 1956.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DUPUIS.-

/-K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 26 avril 1957.-

OBJET:

N° *M80* /Just.1/02/Du.-

Succession Makombe.-

A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire
parvenir en amexe copie de la lettre que
m'adresse Cyabukombe Dominique.

Par cette lettre Cyabukombe
revient sur sa décision et il y a quatre mois
environ, (réf.ma lettre 3358/Just.1/02/Du. du
21 décembre 1956).

En conséquence j'ai remis ce
jour à Cyabukombe la somme de 5.000 francs et la
somme de 2.490 francs que je tenais à la disposition
de la succession.

Avec cette somme Cyabukombe a
déjà payé en partie ses créanciers. Il vous saurait
gré d'intervenir une fois de plus auprès du Maître
Desamory qui n'a effectué aucun versement depuis
Janvier 1956.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DUPUIS.-

*Remise doit être faite
à Cyabukombe
de son mandat
les
contre PV de Kibungu*

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Kibungu, le 3 mars 1958.

Objet:

N° 673 /A.I.11/02/LD.

Succession Makombe.

Maître DESAMORY, Avocat
à USUMBURA.-

Monsieur l'Avocat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'héritier de Makombe Denis, nommé Cyabukombe Dominique, vient de recevoir une somme de 2.490 Frs (par intermédiaire de Monsieur le Substitut Danse).

Dans sa lettre du 12 décembre 1956 Monsieur le Substitut Tack signale qu'un dividende de 2.106 Frs vous fut transmis par le Curateur Monsieur Litvinoff, et que vous aviez conservé cette somme en la portant en compte provision, vu les frais que vous avez eu et les travaux effectués à ce sujet.

Il s'agit de ceci : Cyabukombe me déclare que vous vous êtes convenu avec son petit frère décédé, à régler cette affaire pour un salaire honoraire de 1.500 frs. Il s'est acquitté pour 1.000 fr. (quittance n° 289 du 5.3.53); il resterait seulement 500 frs. L'intéressé se demande pourquoi les 2.106-500fr. ne lui reviennent pas.

D'autre part, quoique Mukubwa Shahagol est en faillite, il reste toujours redevable au requérant d'une somme Cyabukombe Dominique, d'une somme de 47.430 frs. L'intéressé demande finalement par votre intervention si Mukubwa Shahagol n'est pas revenu en possession de certains biens qui pourraient être saisis.

Dans l'attente de trouver à votre plus prompt convenance une réponse à ce litige, veuillez agréer, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Agent Territorial,
L. De Zutter.-



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

N° 657 Just. 1/02/LD

=====

OBJET :
Succession Makombe

M

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi DENISE

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre N° 8723/D. 21/377/D du 20 novembre '57, j'ai l'honneur de vous faire tenir le Procès-Verbal de remise en deux exemplaires .

En exécution de la § 2 de la même lettre, le réquerant nous a présenté le certificat de notoriété émanant de la juridiction indigène du Buganza-Nord.

Ensuite l'intéressé Cyabukombe, Dominique désire de savoir s'il reste encore à votre office des Bons-Pour à acquitter. En effet un des réquerants des Bons-Pour, Sembeba de Gakenke, nous a fait savoir que son B.P. fut saisi par l'Officier de Police Judiciaire Naegels le quel il'aurait transmis au parquet Cyabukombe, D. désire donc de connaître les montants exacts à fin de faire le nécessaire.

L'Officier de Police Judiciaire

L. DE ZUTTER.



RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Kibungu

PROCES-VERBAL DE REMISE
=====

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quatorzième jour du mois de février, Nous De Zutter, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire, à compétence générale à Kibungu, avons remis à Cyabukombe, Dominique, infirmier à Nyarutunga, en exécution de la lettre N°8723/ D.2I/377/D du 20 nov. '57 de Monsieur le Substitut Danse à Kigali, la somme de SEPT MILLE QUATRE CENT SEPTANTE CINQ FRANCS (7490-15=7475fr.)
De quoi nous avons dressé P.V. au jour, au mois et an ci-dessus.

Pour la reprise

Cyabukombe, Dominique

*Cyabukombe
Dominique*

Je jure que le présent P.V. est
sincère

L;O.P.J.

L. De Zutter

[Signature]

RESIDENCE DU RUANDA

Territoire de Kibungu

PROCES-VERBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quatorzième jour du mois de février, Nous De Zutter, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire, à compétence générale à Kibungu, avons remis à Cyabukombe, Dominique, infirmier à Nyarutunga, en exécution de la lettre N° 8723/ D.21/377/D du 20 nov. '57 de Monsieur le Substitut Danse à Kigali, la somme de SEPT MILLE QUATRE CENT SEPTANTE CINQ FRANCS (7490-75=7475fr.) De quoi nous avons dressé P.V. au jour, au mois et an ci-dessus.

Pour la reprise

Cyabukombe, Dominique

*Cyabukombe
Dominique*

Je jure que le présent P.V. est
sincère

L:O.F.J.

L. De Zutter

[Signature]